



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13 / 09 / 2024

Dossier complet le : 19 / 09 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0311

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un projet immobilier dans le centre ville de la commune de Saint-Raphaël (83) comprenant

- 20 logements collectifs (dont 10 sociaux)
- Une résidence services seniors de 137 unités d'hébergement
- 86 places de stationnements extérieurs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KAUFMAN & BROAD COTE D'AZUR

Raison sociale

N° SIRET

3 4 1 0 0 1 7 0 9 0 0 0 5 2

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GOBLET

Prénom(s)

Florence

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher > à 10 000 m ²	Le projet est en centre-ville, la surface du terrain est de 5 372m ² , SDP est de 10 220m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain a une superficie d'environ 5 574 m² avec un périmètre d'opération correspondant au futur périmètre du projet de construction, soit 10 220 m² en SDP. Actuellement, le site comprend plusieurs bâtiments de commerces et d'activités ainsi que des maisons d'habitation.

Le projet prévoit :

- La démolition de la totalité du bâti existant (2395 m²) et des annexes terrasses (183 m²), soit un total à démolir de 2578 m².
- La création de logements sociaux (SDP : 670 m²) et de logements accession libres (SDP : 650 m²) et d'une résidence services seniors (SDP : 8900 m²) avec voies d'accès ;
- Des places de stationnement extérieurs ;
- La partie du bâtiment prévue le long de l'avenue Général Leclerc sera construite sur un vide sanitaire, et les parties du bâtiment prévues au centre et côté avenue des Arènes seront construites sur pilotis supérieurs à 4 m de hauteur ;
- Les voies d'accès et les places de stationnement se situeront au niveau du TN.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs fixés dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'habitation et d'une résidence senior sont les suivants :

- Proposer une offre résidentielle diversifiée afin de renforcer l'attractivité du quartier et la mixité sociale en attirant de nouveaux résidents ;
- Créer une résidence services pour seniors afin de répondre à la demande croissante d'hébergement adapté pour les personnes âgées ;
- Faciliter l'accès au site et améliorer la circulation en créant des voies d'accès et des places de stationnement au niveau du terrain naturel (TN) ;
- Renouveler et moderniser le quartier en remplaçant les structures obsolètes par des bâtiments neufs et modernes, adaptés aux standards actuels de confort, de sécurité et d'efficacité énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, l'opération concernant la construction visera donc, dans un premier temps, à démolir les bâtiments existants (bâtiments commerciaux, d'activités, et habitations) et, dans un second temps, à construire un ensemble de bâtiments à vocation résidentielle, adaptés à une population vieillissante. La préparation du terrain pour la nouvelle construction inclura le nivellement et l'excavation pour les fondations. La construction d'un vide sanitaire le long de l'avenue Général Leclerc et des fondations sur pilotis pour les bâtiments situés au centre du site et côté avenue des Arènes est prévue. Les pilotis, d'une hauteur supérieure à 4 mètres, seront installés pour minimiser les risques d'inondation et assurer la sécurité des constructions en zone inondable. L'aménagement des accès pour véhicules (parking en TN) et piétons inclura la création des voies d'accès depuis les avenues environnantes. Les travaux de second œuvre comprendront les finitions des façades, l'aménagement intérieur des logements et de la résidence seniors, ainsi que l'installation des équipements spécifiques.

Toutes les mesures concernant la gestion des pollutions et la réduction des impacts en phase chantier seront prises dans le cadre du projet.

Le stockage des matériaux, produits et engins de chantier se fera sur des aires étanches, à l'écart des sites sensibles qui pourraient être identifiés.

Les aires de chantier seront nettoyées et remises en état à la fin des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment sera conçu pour minimiser la consommation d'énergie.

Le vide sanitaire et les pilotis contribueront à une bonne gestion des eaux pluviales, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion du sol.

Après la démolition, le site sera remis en état selon les normes en vigueur.

À chaque étape, des mesures seront prises pour minimiser l'impact environnemental.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures nécessaires sont :

- Dépôt d'un dossier de permis de construire valant démolition (description bâtis à démolir, superficie à démolir, méthode de démolition, plans, superficie à construire, hauteur des bâtiments, aménagement des accès, stationnements, et intégration du projet dans son environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération comprenant : - Programmation résidentielle de services pour seniors - Logements sociaux - Logements accession libre - Stationnements total	10 220m ² SDP : 8900m ² ; 137 unités d'hébergements SDP : 670m ² ; 10 logements SDP : 650m ² ; 10 logements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Avenue Général Leclerc/avenue des Arènes

Lieu-dit : _____

Localité : Saint-Raphaël

Code postal : 8 3 7 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 4 2 ' 8 6 " 4 Lat. : 0 6 ° 7 6 ' 7 1 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Saint-Raphaël

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU de Saint-Raphaël, et plus particulièrement au zonage UAb et UBa. Cependant, le PLU mentionné est actuellement en cours de révision et intégrera une nouvelle OAP.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de plusieurs ZNIEFF de type II (Plaine et vallon de Valescure) à environ 1km au Nord (Ancienne base aéronavale de Fréjus) situé à environ 2.5km à l'ouest du projet. Et d'une ZNIEFF de type I situé à environ 2km au Nord-Est du projet (Vallons de la Garone, de Maltemps, de Roussiveau)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Située à l'est du département du Var, faisant limite avec le département des Alpes Maritimes, Saint-Raphaël est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de zones côtières ou maritimes qui sont gérées ou protégées par des régulations spécifiques liées au littoral et qui se trouvent à environ 5 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit communal et un autre régional. Il s'agit du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des voies communales (VC) de Saint-Raphaël ainsi que du PPBE du VAR (83).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords, ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone de protection au titre des abords de monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation n'a été identifiée au droit du site du projet. Cependant une zone humide protégée par la convention RAMSAR est située non loin. Il s'agit des Étangs De Villepey situé à environ à 4km à l'Ouest du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour les cours d'eau de la Garonne, du Peyron et du Pédégal a été approuvé pour la commune de Saint-Raphaël. PPRIF (Plan de prévention des risques naturels d'incendie Forêt)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi : approuvé le 20 novembre 2000 PPRIF : approuvé le 22 mai 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'un ancien site industrielle CASIAS (SSP 3993671) autrefois utilisé pour le stockage de mazout. Le site n'est pas concerné par la présence d'ICPE ou de site BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 5km d'une zone Natura 2000 directive habitat. Il s'agit de l'embouchure de l'Argens et est localisée à environ une dizaine de kilomètre d'une zone Natura 2000, il s'agit de la ZPS "Colle du Rouet".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourrait être déficitaire en matériaux si : Les matériaux nécessaires dépassent les capacités de réutilisation des matériaux démolis. Les estimations des besoins en matériaux sont sous-évaluées.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PLU de la commune de Saint-Raphaël, l'eau potable de Saint-Raphaël provient principalement de la rivière de l'Argens et des nappes phréatiques environnantes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude étant inscrite dans un contexte très urbanisé en centre-ville, l'ensemble des espèces observées sont typiques des milieux urbains et communes. Aucune incidence significative sur les sites Natura 2000 situés à proximité n'est attendue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé en milieu urbain (centre-ville) et restera urbanisé sans engendrer de consommation d'espaces supplémentaires de type agricoles, naturels, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques technologiques, notamment par : - Le risque de transport de matière dangereuse (transport routier); - Un ancien site industriel (CASIAS) à proximité du site du projet Ces risques ne présentent pas de contraintes technologiques pour le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau et risque de submersion ; - Glissement de terrain - Risque Radon (modéré) - Mouvements de terrain (Éboulements ou chutes de pierres et de blocs ; Retrait gonflement des argiles (risque modéré)) - Risque Feux de forêt (important sur la commune)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier et camions lors de la phase chantier pourraient provoquer des perturbations temporaires dans le trafic local. L'aménagement des voies d'accès autour du site de construction peut nécessiter des travaux supplémentaires, générant encore une fois des déplacements et des perturbations temporaires.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourrait engendrer des nuisances sonores. Toutefois toutes les mesures seront prises afin de réduire ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain et à proximité d'axes structurants, il est concerné par les nuisances sonores. En revanche, toutes les mesures seront prise afin de réduire ces nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourraient être susceptibles lors de la phase démolition.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant situé en milieu urbain, il est concerné par les émissions lumineuses pendant la phase construction et pendant l'exploitation de nouveaux bâtiments.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouvelles constructions généreront des eaux usées domestiques plus conséquentes qu'auparavant, comprenant les eaux provenant des cuisines, des salles de bains, etc.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra une production de déchets supplémentaires notamment lors des phases de démolition et d'exploitation de cet îlot bâti.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu n'a été identifié au droit du site d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le site restera urbanisé. Seule l'affectation des sols (logements, activités,...) sera modifiée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les risques identifiés à ce stade sont :

Climat : en phases chantier et exploitation, le projet pourrait générer des émissions de GES par les engins de travaux.

Milieu physique : la démolition des bâtiments et les opérations de terrassement et de construction seront à l'origine d'un remaniement des sols et de la topographie du site. Il existe un risque de pollution et de mauvaise gestion des eaux. Certains risques naturels et technologiques sont potentiellement présents à proximité ou sur le site d'étude.

Cadre de vie et trafic : des évolutions du trafic seront attendues en phase d'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cadre de vie.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieu physique : En phase chantier, le projet veillera à gérer raisonnablement les déblais et remblais, et choisira une période de travaux appropriée pour la stabilité des sols. En phase d'exploitation, toutes les mesures concernant les éventuelles pollutions seront prises. Étant donné que le projet se situe dans une zone B1 du zonage PPRi, il est prévu d'utiliser des pilotis, de ne pas inclure de soutènement, et de surélever les rez-de-chaussées. Ces décisions sont prises à la fois pour se conformer aux prescriptions du PPRi spécifiques à cette zone et pour éviter de perturber les sols potentiellement pollués, réduisant ainsi le risque de dispersion de contaminants due à un remodelage du terrain. Le projet sera réalisé sans sous-sol et avec un terrassement limité, ce qui entraînera un impact minimal.

Milieu naturel : Toutes les mesures visant à préserver la biodiversité seront prises en phase de travaux et d'exploitation (adaptation du calendrier, limitation du dérangement pendant les travaux, etc.). Paysage et patrimoine
En phase chantier, le projet veillera à gérer les emprises et à remettre en état le site à la fin des travaux. Toutes les mesures nécessaires seront prises en phase d'exploitation afin de préserver et de mettre en valeur les éléments paysagers et patrimoniaux du site.

Milieu humain et occupation du sol : Sans modifier significativement la destination des sols, le projet améliorera l'offre en logements, activités et équipements du site, présentant ainsi un impact positif notable sur ces aspects.

Cadre de vie : Le projet aura pour objectif d'améliorer le cadre de vie (qualité de l'air, bruit, qualité paysagère, etc.).

Déchets : Toutes les mesures nécessaires seront prises concernant la gestion des déchets en phase de chantier et

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Peu d'enjeux ont été relevés sur ce projet, les principaux sont liés à l'eau (inondation) et aux pollutions qui ont été pris en compte dans la conception technique du projet avec notamment des mesures constructives dédiées (pilotis). D'autre part, la taille moindre de ce projet de renouvellement urbain avec peu d'impacts environnementaux attendus dispense donc le projet d'évaluation environnementale au regard de l'identification des principales contraintes en amont.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Études hydrologiques et hydrauliques réalisées par la société Eau et Perspectives (en date du 27 juillet 2023)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Diagnostic environnemental réalisé par GINGER BURGEAP (en date du 15/02/2023)	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GOBLET

Prénom Florence

Qualité du signataire Directrice Propriétés

A Nice

Fait le 12/09/2024

KAUFMAN & BROAD COTE D'AZUR
400 Promenade des Anglais - BP 3008
06201 Nice Cedex 03
Tél. : 04 93 21 84 84 - Fax : 04 93 21 84 85
RCS de Nice 341 001 709

Signature du (des) demandeur(s)



WALTMAN & BROAD CO. LTD. DUBLIN
400 Promenade des Anglais - BP 3008
06501 Nice Cedex 03
Tel: 04 93 21 84 84 - Fax: 04 93 21 84 84
W&B de Nice 241 001 300